

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-Elzéar**  
**Le 1er juin 2026**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 1er juin 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les membres présents forment quorum sous la présidence du maire Hugo Berthiaume.

Gaétan Drouin, David Desmarais, Josée Marcoux et Stéphane Lehoux forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, greffier-trésorier et directeur général est également présent.

Madame Maurane Paradis-Girard, Mairesse d'un jour pour la municipalité de Saint-Elzéar est également présente

***Ouverture de l'assemblée***

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée et souhaite la bienvenue à Madame Maurane Paradis-Girard, élève de 6<sup>e</sup> année à l'école Notre-Dame et Mairesse d'un jour. Celui-ci donne la parole à Mme Paradis-Girard pour la lecture du point suivant.

**87-06-26      *Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Josée Marcoux et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux
- 4- Rapport du maire
- 5- Rapport annuel du maire
- 6- Période de questions
- 7- Correspondance
- 8- Chèques et comptes
- 9- Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- 10- Autorisation de paiement - Décompte progressif #4 – Réfection de la route 216, de l'avenue Principale et de la rue des Cèdres
- 11- Octroi de contrat de gré à gré pour la réfection de la toiture et de l'isolation du garage municipal
- 12- Services professionnels – Conception et surveillance de la réfection des conduites sur l'avenue Principale
- 13- Attribution d'un contrat pour l'achat et l'installation d'une clôture commerciale et l'aménagement du terrain dans le secteur de la patinoire
- 14- Appui au projet Le Pôle Multisport Saint-Elzéar dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
- 15- Défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'ACEUM
- 16- Varia
- 17- Clôture de l'assemblée

**88-06-26      *Adoption des procès-verbaux***

Il est proposé par David Desmarais et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 4 mai et celui de la séance extraordinaire du 26 mai sont adoptés tels que rédigés.

***Rapport du maire***

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

***Rapport annuel du maire***

Le maire fait la lecture et commente le rapport annuel de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2025 et du rapport du vérificateur externe. Le rapport annuel du maire sera expédié à toutes les adresses civiques de la municipalité et une copie fait partie intégrante de ce procès-verbal.

***Correspondance***

- Demande d'appui financier – Lions

**89-06-26      *Chèques et comptes***

Il est proposé par Gaétan Drouin et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 258 859.34 \$ et les achats au montant de 1 346 279.53 \$ soient approuvés.

**90-06-26      *Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)***

ATTENDU que le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra du 24 septembre au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec;

En conséquence, il est proposé par Josée Marcoux et unanimement résolu

D'autoriser l'inscription de cinq élues aux assises annuelles de la FQM du 24 septembre au 26 septembre à Québec.

**91-06-25      *Autorisation de paiement - Décompte progressif #4 – Réfection de la route 216, de l'avenue Principale et de la rue des Cèdres***

CONSIDÉRANT que T.G.C. inc. a transmis un décompte, soit le décompte progressif # 4 représentant l'avancement au 23 mai 2026 des travaux;

CONSIDÉRANT que la firme chargée de la supervision des travaux, ARTELIA, a procédé à la validation du décompte progressif et recommande le paiement du décompte #4 au montant de 899 142,88 \$;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Drouin et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte progressif #4 pour la réfection de la route 216, de l'avenue Principale et de la rue des Cèdres au montant de 899 142,88 \$, incluant les taxes.

**92-06-26      *Octroi de contrat de gré à gré pour la réfection de la toiture et de l'isolation du garage municipal***

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Elzéar doit procéder à des travaux de réfection majeurs sur la toiture de son garage municipal afin de corriger des problèmes d'infiltration d'eau et assurer la pérennité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la nature technique des travaux et la présence d'une structure en mur rond nécessitaient l'exploration de diverses méthodes de réalisation, ce qui a amené la municipalité à solliciter des propositions de solutions et de prix auprès de plusieurs entrepreneurs spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des méthodes proposées, la municipalité a arrêté son choix sur la solution technique la plus appropriée et a subséquemment demandé des prix révisés sur cette base uniforme aux entrepreneurs consultés;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche consultative, bien qu'effectuée en dehors du cadre formel d'un appel d'offres sur invitation, a été menée de manière intégrée et équitable afin de mettre en concurrence les entrepreneurs et de garantir l'obtention du meilleur prix possible pour les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la valeur estimée des contrats se situe en deçà du seuil obligatoire pour l'adjudication publique ou sur invitation en vertu du Code municipal du Québec, permettant ainsi l'octroi de contrats de gré à gré conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Danox Construction a déposé les propositions les plus avantageuses pour la réfection de la toiture, comprenant le remplacement des lattes brisées, l'installation d'une nouvelle tôle droite au niveau du garage rond, refaire le mur rond en mur droit, la pose de ventilateurs, de chapeaux et d'un pare-vapeur thermique (thermofoil) pour un montant de 59 500,00 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Isolation AMS Lessard Inc. a déposé une soumission pour le retrait de la laine existante dans l'entretout de 5 500 pieds carrés et la pose d'une isolation neuve en laine soufflée R-51 pour un montant net de 19 950,00 \$ après déduction de la subvention d'Hydro-Québec de 1 500,00\$;

En conséquence, il est proposé par David Desmarais et résolu à l'unanimité

QUE LE conseil municipal octroie le contrat de réfection de la toiture et des éléments connexes du garage municipal à l'entreprise Danox Construction pour un montant sous-total de 59 500,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux soumissions présentées;

QUE LE conseil municipal octroie le contrat pour le retrait et la pose de l'isolation de l'entretout du garage municipal à l'entreprise Isolation AMS Lessard Inc. pour un montant net de 19 950,00 \$ plus les taxes applicables, conditionnellement à l'obtention de la subvention d'Hydro-Québec;

QUE LE Directeur général greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document ou contrat nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**93-06-26      *Services professionnels – Conception et surveillance de la réfection des conduites sur l'avenue Principale***

CONSIDÉRANT que la municipalité a été en appel d'offres pour les services

professionnels pour la conception et surveillance de travaux de réfection d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur l'avenue Principale;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu huit (8) soumissions de firmes pour l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent des règles définies selon l'article 936.0.1.1 du code municipal du Québec, dont celle de former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions comme il se doit, avec les résultats suivants :

Nom	Coûts (taxes incluses)	Pointage final	Rang
Artelia	162 190,63 \$	8.076915417	6
Pluritec	146 448,26 \$	9.047563966	5
CHG	189 800,73 \$	6.625369671	8
Arpo	135 699,24 \$	9.764240389	1
WSP	134 854,18 \$	9.306348531	2
EXP	175 227,65 \$	7.062241604	7
Apex	135 716,49 \$	9.118272953	3
BPA	142 985,21 \$	9.056880778	4

En conséquence, il est proposé par Josée Marcoux et unanimement résolu

De retenir les services professionnels de Arpo, pour la conception et la surveillance de travaux de réfection d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur l'avenue Principale, au montant total de 135 699.24 \$ taxes incluses.

**94-06-26 Attribution d'un contrat pour l'achat et l'installation d'une clôture commerciale et l'aménagement du terrain dans le secteur de la patinoire**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Elzéar a procédé à l'acquisition d'une partie de terrain appartenant à la fabrique et au cimetière dans le cadre de son projet d'aménagement d'une patinoire extérieure et d'un bâtiment de service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée envers les vendeurs à délimiter l'emplacement et restreinte les accès en bordure de cette nouvelle acquisition foncière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Elzéar a reçu une offre de service de la part de l'entreprise Les Clôtures JPN inc., datée du 6 mai 2026 et portant le numéro de soumission 2026-340, pour la fourniture et l'installation de 58 mètres linéaires de clôture commerciale en maille galvanisée d'une hauteur de 2,4 mètres, incluant des lattes de couleur noire, le matériel, le béton et la main-d'œuvre, pour un montant total de 18 706,43 \$, toutes taxes comprises;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également procéder à la naturalisation du site et à l'intégration d'obstacles non métalliques en remplaçant les arbres initialement illustrés aux plans d'esquisse par des cèdres à certains endroits spécifiques afin de délimiter le terrain;

CONSIDÉRANT QUE les emplacements retenus pour la plantation des cèdres ne présentent, de par leur configuration, aucune possibilité technique d'accès ou de passage pour des véhicules routiers ;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu

D'AUTORISER l'attribution du contrat pour la fourniture et l'installation de la clôture commerciale à l'entreprise Les Clôtures JPN inc., conformément aux conditions et spécifications de la soumission numéro 2026-340, pour un montant n'excédant pas 16 270,00 \$ excluant les taxes, soit un total de 18 706,43\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général greffier-trésorier à signer tout document ou contrat nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le conseil municipal approuve la modification de l'aménagement paysager prévu au projet afin de substituer des cèdres aux arbres initialement projetés sur les portions de terrain inaccessibles aux véhicules, afin de parfaire la délimitation naturelle de la propriété municipale.

**95-06-26      *Appui au projet Le Pôle Multisport Saint-Elzéar dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air***

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit directement dans les orientations et les objectifs de la nouvelle politique familiale et des aînés (MADA) de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la nouvelle patinoire a généré une augmentation significative du taux de fréquentation et d'utilisation du site ;

CONSIDÉRANT QUE malgré cet achalandage grandissant, les usagers de la patinoire ne disposent actuellement d'aucun local adapté, chaud et sécuritaire pour se changer ou chausser leur patin ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative répond à un besoin réel et qu'elle est fortement attendue par l'ensemble de la population, incluant la communauté scolaire, le camp de jour et le service de garde ;

CONSIDÉRANT QUE la position centrale et stratégique de cette infrastructure garantit une accessibilité universelle et inclusive, tout en maintenant une offre de pratique libre et entièrement gratuite pour la population ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une nouvelle surface multifonctionnelle augmentera l'offre d'activités en permettant la pratique du dek hockey, du volley-ball, du pickleball et du basketball, et que le nouveau pavillon de service desservira de manière centralisée l'ensemble de ces sportifs ;

CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux aménagements permettront d'optimiser les opérations d'entretien municipal, assurant ainsi la pérennité et la qualité des installations à long terme, tout en offrant un milieu de vie convivial et rassembleur propice à la socialisation et aux échanges intergénérationnels ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle infrastructure garantira une utilisation quatre saisons en offrant, durant la période hivernale, une surface dédiée au hockey et une autre surface exclusive au patinage libre. Assurant ainsi une cohabitation harmonieuse et sécuritaire des différents usagers ;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Drouin et unanimement résolu

QUE le conseil municipal appuie le projet de la municipalité de Saint-Elzéar pour le projet suivant : Le Pôle Multisport Saint-Elzéar : Construction d'un pavillon de services polyvalent, aménagement d'espaces inclusifs et de surfaces de jeu (Dek hockey et volley-ball) accessible à tous!

**96-06-26      *Défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'ACEUM***

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne;

CONSIDÉRANT que les plus récents accord internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne;

CONSIDÉRANT que toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers et les communautés locales;

En conséquence, il est proposé par David Desmarais et unanimement résolu

QUE le conseil municipal/commission exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial.

QUE le conseil demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire.

QUE le conseil encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise au :

- ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada,
- ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne
- bureau du Premier ministre du Canada,
- présidente du caucus rural
- représentants fédéraux de la région,

**97-06-26      *Clôture de l'assemblée***

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Josée Marcoux de clore l'assemblée. Il est 20h45.

---

Hugo Berthiaume, Maire

---

Mathieu Genest, Greffier-trésorier  
et Directeur général